

CH_VB 91.3284 vom 3. Oktober 1991

Bundesverwaltung, 1991-10-03, DE

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ch_vb_91.3284

FR: CH_VB 91.3284 du 3 octobre 1991

IT: CH_VB 91.3284 del 3 ottobre 1991

Erwägungen

E. 3

Falls die aktuellen Bildungs- und Forschungsanstrengungen des Bundes nicht genügen, um das hohe Qualitätsniveau der Arbeitenden und Arbeitssuchenden aufrechtzuerhalten und neuesten Anforderungen anzupassen, stellt sich die Frage, welche weiteren Massnahmen zur Bildung, Weiterbildung und Umschulung der Bundesrat ins Auge fasst und realisieren will. Insbesondere ist eine rasche Realisierung der angelaufenen Massnahmen in die Wege zu leiten. Nötigenfalls ist eine Aufstockung der Mittel vorzusehen.

E. 4

Sind die heute der Arbeitslosenversicherung zur Verfügung stehenden Mittel und Instrumente genügend, um den sozialen Folgen der Arbeitslosigkeit begegnen und ein Absinken von Langzeitarbeitslosen in die Armut zu verhindern? Denkt der Bundesrat an einen Ausbau der Möglichkeiten der Arbeitslosenversicherung, Weiterbildung, Umschulung zu finanzieren, aber auch selber durchzuführen oder zu initiieren? Genügen die heutigen Möglichkeiten, um über Einarbeitungszuschüsse an Arbeitgeber die Wiedereingliederung von Arbeitslosen zu fördern?

E. 5

Falls die Beschäftigungslage die an sich erwünschte Eingliederung Invalider in die Arbeitswelt stark erschwert, welche sozialpolitischen Massnahmen sieht der Bundesrat vor?

E. 5.1

Primauté à la lutte contre le renchérissement: Il n'est possible de combattre un renchérissement qui a déjà pris son essor qu'en s'accommodant d'un affaiblissement passager de l'activité. Plus la surchauffe est forte, plus le rafraîchissement conjoncturel nécessaire au rééquilibrage d'une économie est prononcé. Nous nous trouvons actuellement dans cette phase pénible de la lutte contre l'inflation. On en ressent nettement les effets dans l'économie réelle. En revanche, les résultats positifs et statistiquement démontrables de cette politique ne sont pas encore visibles au niveau du renchérissement. Dans cette situation, il serait, du point de vue du Conseil fédéral, contre-productif de corriger le cours de notre politique économique. Nous nous voyons confirmés dans cette opinion par le contexte international. Si les pays de l'OCDE expriment la crainte que la prochaine reprise soit abor- dée avec un seuil de renchérissement trop élevé, la Suisse doit en tenir compte au moment d'évaluer la marge de manoeuvre de notre politique monétaire aux niveaux national et surtout international. Dans la situation actuelle, il y a lieu de préserver la primauté de la lutte contre l'inflation, malgré toutes les difficultés et privations que cela entraîne, car les conséquences économiques et sociales indésirables du renchérissement actuel sont manifestes. Il convient surtout de penser aux importants groupes de notre population, comme les retraités ou les petits épar- gnants, qui sont mal nantis pour se protéger du renchérisse-

ment. Nous renvoyons le lecteur à la fin de ce texte pour les mesures mises en oeuvre dans le domaine social. Il faut cependant songer également à nos jeunes entreprises en plein développement et donc avides de capital, qui sont affectées par une politique de «pénurie de l'argent» et les taux d'intérêt élevés qui en découlent, bien plus fortement que les entreprises établies, au capital largement amorti, et donc aux fonds étrangers proportionnellement moins importants. C'est seulement si nous parvenons à réduire l'inflation qu'il sera possible d'obtenir une détente des taux d'intérêt et de soulager les domaines de la construction, comme, par exem-

3. Oktober 1991 N 1867 Wirtschaftsfrage. Dringliche Interpellationen pie, la construction de logements, qui y sont particulièrement sensibles. Le renchérissement pèse également sur les budgets courants des pouvoirs publics. Etant donné que la progression à froid est, au moins au niveau de la Confédération, complètement corrigée, les ménages publics ne comptent pas non plus à long terme parmi les gagnants de l'inflation. Un phénomène dont la portée est souvent sous-estimée est celui de l'influence de l'inflation sur les entreprises publiques. Tant que les pouvoirs publics doivent en assumer les déficits, la détérioration de leurs comptes due au renchérissement se répercute automatiquement sur les financés publics.

L'interpellation urgente du groupe radical-démocratique critique notamment la hausse des prix administrés! Il y a lieu dans ce cas de ne pas perdre de vue la perspective à long terme. De décembre 1982 à juin 1991, l'indice partiel des «services publics» a augmenté dans la même mesure que l'indice global, alors que l'indice partiel des services privés (sans les loyers) accusait une hausse supérieure d'un tiers. Un certain besoin de rattrapage devrait donc encore exister pour les services publics. Le Conseil fédéral est toutefois conscient de l'inconvénient de signaux découlant des hausses des prix administrés, même s'il ne voit pas dans ces adaptations une cause fondamentale du niveau actuellement élevé du renchérissement. Le surveillant des prix examinera la nécessité de ces hausses.

L'importance de la fourniture efficace et au moindre coût des prestations aussi bien dans les secteurs publics que privés orientés sur l'économie intérieure n'est toutefois nullement remise en question.

E. 5.2

Orientation actuelle de la politique économique conforme aux objectifs: La question centrale est de savoir s'il s'impose d'apporter des corrections au cours actuel des politiques monétaire et financière étant donné qu'il appartient en premier lieu à la politique économique de lutter contre l'inflation et le chômage. La politique monétaire agit avec un long décalage sur la production, l'emploi et les prix. On ne saurait comprendre la situation actuelle sans inclure la politique du passé. En 1987, la politique monétaire a pris une orientation relativement expansive dans les pays industrialisés et, compte tenu de l'évolution des taux de change, également en Suisse. Afin d'éviter l'erreur des années 30 ayant entraîné le grand krach bancaire, la plupart des banques centrales des pays de l'OCDE - donc pas uniquement la BNS - avaient encore introduit dans le système bancaire des liquidités supplémentaires après le krach boursier de 1987. A cela est venu s'ajouter en 1988 un problème spécifiquement helvétique qui a été l'introduction de nouvelles prescriptions sur les liquidités des banques, ainsi que l'introduction d'un nouveau système de paiement électronique. Une réduction appropriée de la monnaie de banque centrale - agrégat qui continuait d'être utilisé comme objectif par la BNS - n'a pu être réalisée que durant la deuxième moitié de 1988. En 1989 et en 1990, la faiblesse du franc suisse et le renchérissement ont nécessité un renforcement croissant: du cours de la politique

monétaire. A l'été 1990, la situation sur le marché des devises s'était à nouveau redressée et, en Suisse, des signes d'un affaiblissement conjoncturel ont commencé à apparaître. La BNS a relâché sa politique délibérément restrictive en s'efforçant de placer la masse monétaire sur un sentier d'expansion compatible, à moyen terme, avec un niveau des prix stable et une croissance réelle équilibrée. La monnaie de banque centrale, corrigée des influences saisonnières, se situe en août 1991, selon la Banque nationale suisse, à un niveau de 1,9 pour cent plus élevé qu'au quatrième trimestre de l'année précédente et elle a ainsi même légèrement dépassé son objectif de croissance à moyen terme, fixé à 1 pour cent. Le cours de la politique monétaire ne peut être fixé avec une précision mathématique.

La limite supérieure d'une fourchette très étroite est déterminée par le risque d'une réapparition ultérieure d'une hausse de l'inflation dépendant du gain obtenu par une détente passagère sur le front des taux d'intérêt, alors que la limite inférieure est fixée par le risque d'un véritable effondrement de l'emploi comme prix d'une réduction trop rapide du renchérissement. La question 6 de l'interpellation du groupe socialiste appelle une mise en garde envers un activisme monétaire exagéré. Une réduction des taux d'intérêt en Suisse, induite par une suralimentation monétaire à court terme, n'est pas admissible. On ne peut pas juger les taux d'intérêt actuellement élevés uniquement en les comparant avec les chiffres auxquels nous avons été habitués par le passé. La Suisse est étroitement imbriquée au niveau international en ce qui concerne les taux d'intérêt. Avec des taux hypothécaires et des taux du marché des capitaux d'environ 7 pourcent, nous demeurons favorisés par rapport au reste de l'Europe où ces taux dépassent souvent 9 pour cent. En réponse à une question dans le développement de l'interpellation Widrig, il convient également de constater que le cours de change réel se situe à un niveau auquel l'industrie d'exportation peut s'accommoder. Le schéma traditionnel suisse de politique de stabilité veut également que l'on tente de limiter l'affaiblissement conjoncturel par une politique financière plus expansive. On peut sans autre considérer la politique financière de l'année en cours comme expansive. Selon les dernières estimations, le résultat du compte financier se détériorera sensiblement. Cette évolution est imputable à plusieurs facteurs: une croissance déjà généreuse des dépenses dans le budget 1991, des crédits supplémentaires décidés ultérieurement et des réductions de recettes imputables à la conjoncture. Par ailleurs, 1991 a été une année de faibles recettes pour l'IFD. Si le déficit s'accroît encore de manière significative pour une année de fortes recettes comme 1992, comme le prévoit le budget adopté par le Conseil fédéral, cela prouve que le cours des finances fédérales est franchement expansif encore en 1992. En ce qui concerne le budget 1992, le dernier mot n'est cependant pas encore dit, vu que les perspectives financières moroses exigent tout aussi impérativement des mesures d'assainissement des finances. En résumé, le Conseil fédéral est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de modifier l'orientation des politiques monétaire et financière qui poursuivent correctement leurs objectifs dans un périlleux exercice de balance entre la lutte contre l'inflation et la prévention d'une récession.

E. 5.3

Mesures complémentaires: Les mesures mentionnées ci-après et envisagées par le Conseil fédéral n'entendent pas se substituer à la politique monétaire et financière. Ces mesures ne peuvent que compléter et contribuer, surtout dans le cas de la prolongation de la durée des indemnités journalières de l'assurance-chômage, à atténuer les rigueurs sociales. - Utilisation des instruments de l'assurance-chômage: Le Conseil fédéral dispose, avec la loi partiellement révisée sur l'assurance-chômage (LACI) qui entrera en vigueur au 1^{er} janvier 1992, des moyens nécessaires pour contrer efficacement les difficultés prévisibles sur le

marché du travail. Grâce à l'assouplissement, également décidé, dans l'octroi des indemnités pour chômage partiel (réduction de moitié des jours de carence, remboursement par l'assurance des contributions AVS/AI/AC/APG pour les heures manquées), la composante purement conjoncturelle du chômage pourra probablement se développer en grande partie par le biais du chômage partiel. La loi en vigueur sur l'assurance-chômage permet enfin au Conseil fédéral de porter en cas de chômage prolongé et pour tous les groupes de chômeurs jusqu'à 250 jours (50 semaines) au maximum la durée du droit aux prestations de l'assurance-chômage. Dans le cadre de la révision de cette loi, les Chambres ont décidé l'année dernière de prolonger cette durée jusqu'à 300 jours, mais elles ont refusé une prolongation qui irait plus loin. Le Conseil fédéral examine actuellement, si et dans quelle mesure, il doit prolonger la durée de protection de l'assurance. - Libération des réserves de crise (RéCri): Le DFEP a engagé la consultation des cantons et associations faîtières prévue par la loi. On envisage une libération pour la seconde moitié du mois d'octobre. Les RéCri se montent actuellement à environ 400 millions de francs. - Catalogue de mesures de politique foncière et du logement: Selon le plan financier 1992-1994 du Conseil fédéral, il est

Situation économique. Interpellations urgentes 1868 N 3 octobre 1991 possible de subventionner directement chaque année environ 3500 logements. Ce chiffre a toutefois déjà été doublé pour 1991. Le message du Conseil fédéral du 10 décembre 1990 sur les crédits-cadres visant à encourager la construction de logements et la propriété prévoit un subventionnement direct pour 5500 logements par année. Les deux Chambres ont même demandé, par voie de motion ou de crédits-cadres plus généreux, de considérer toutes les demandes de subsides dont le nombre a effectivement été très fortement augmenté en 1991. Nous tenons par ailleurs à rappeler les nombreuses initiatives que nous avons prises pour améliorer, d'une part, les conditions de financement sur le marché foncier et des logements et, d'autre part, les conditions-cadres de l'industrie du bâtiment. Il convient notamment de mentionner le recensement des réserves d'exploitation dans les zones urbaines, l'utilisation des crédits de libre-passage pour la propriété de logements, l'ouverture de procédures de consultation sur la modification des législations concernant les lettres de gages, les fonds de placement, les droits de timbre et l'impôt anticipé, la réduction prévue des délais de blocage et, si nécessaire, la révision du droit d'équipement ainsi que d'autres mesures selon le droit foncier. Le Conseil fédéral a chargé une commission d'experts d'étudier certaines questions spécifiques du droit foncier et, en particulier, celle soulevée par l'interpellation du PS, de la suppression du lien entre les loyers et les taux hypothécaires. Cette commission est composée de représentants des organisations concernées et de la science. Elle doit présenter son rapport d'ici à fin 1992. Nous pouvons constater en résumé que la production de logements, gravement affectée dans certaines parties du pays, a retenu l'attention requise de la part du Conseil fédéral. Il en va de même pour de nombreux cantons qui sont concernés dans ce domaine au moins autant que la Confédération.

E. 5.4

Pas de programme de relance dans la situation actuelle - renforcement des dispositifs de défense pour le cas d'une détérioration supplémentaire de la situation: De l'avis du Conseil fédéral, un véritable programme de relance pour des motifs de politique conjoncturelle ne s'impose actuellement pas. Il y a de bonnes raisons d'admettre que la situation générale de l'économie s'améliorera en 1992. Cela, vaut autant pour la croissance que pour le renchérissement. Le Conseil fédéral et la BNS observent l'évolution avec toute l'attention requise. Au cas où - contrairement à nos prévisions - la situation continuerait à se détériorer,

il y aurait lieu de procéder à une nouvelle évaluation qui devrait inclure tant le degré de restrictivité de la politique monétaire que d'éventuelles mesures de politique financière. Nous partageons ainsi l'avis, exprimé dans l'interpellation du groupe socialiste, selon lequel l'augmentation du chômage prévue ne justifie pas des mesures supplémentaires. Il faudrait pour cela que le produit national évolue de manière à entraîner une chute massive de l'emploi. Le groupe socialiste demande concrètement si le Conseil fédéral serait, dans un tel cas, suffisamment préparé pour lancer lui-même ou proposer au Parlement un programme d'impulsions en temps utiles. Un tel programme devrait se composer de mesures socialement et écologiquement défendables. De notre point de vue, il s'agirait, dans cette situation, de programmes dont le but social consistant à créer des emplois prédominerait. On exigerait ainsi non seulement un apport écologique, mais également une attribution rapide et peu bureaucratique, un multiplicateur aussi élevé que possible, une répartition judicieuse entre les différentes branches et régions ainsi qu'une minimalisation des pertes lorsque des dépenses, justifiées en soi, ne seraient pas du ressort de la Confédération, mais consisteraient dans des transferts. Conscient des difficultés qu'il y a de tenir compte de tous ces critères à la fois, le Conseil fédéral peut fournir la réponse suivante: - Il existe actuellement, dans le domaine de l'encouragement des transports publics, outre les projets prévus et en cours d'exécution, un excédent considérable de projets et d'investissements d'agrandissement qui ont dû être reportés, faute de moyens financiers. Tant les CFF que les entreprises de transport concessionnées ont des projets de construction et d'acquisitions axés sur le long terme, mais qui pourraient être lancés à plus court terme. Cela supposerait toutefois une augmentation des crédits disponibles. - A l'évidence, la décision d'acquiescer un nouvel avion de combat stimulera l'économie. La pleine compensation profitera notamment à des secteurs industriels d'avenir dans le domaine des nouvelles technologies de pointe et contribuera, à long terme, à la création d'emplois. Il faudra en outre examiner dans quelle mesure la réalisation de constructions militaires déjà planifiées pourra être avancée pour des motifs conjoncturels. - Les objectifs d'un programme visant à procurer du travail ne correspondent pas nécessairement à ceux, orientés plutôt à plus longue échéance, de la politique énergétique. Il serait donc problématique de lancer un programme spécial uniquement pour la création d'emplois. Les mesures de la politique énergétique doivent être justifiées en soi. On pourrait, en revanche, accélérer la prise de certaines mesures, notamment dans les investissements de construction et d'équipement. Dans le rapport du programme d'action «Energie 2000», il est précisé que, en cas de difficultés conjoncturelles graves, un programme spécial d'investissements et de création d'emplois peut être préparé. En première ligne, on trouve le bâtiment (rénovation de l'enveloppe du bâtiment) ainsi que les branches assurant des fournitures (installations techniques du bâtiment, énergies renouvelables). Différentes mesures de soutien sont déjà décidées dans le cadre du Programme «Energie 2000» (renforcement des programmes d'impulsions, mesures dans le domaine de la Confédération) ou sont en préparation. Il n'existe pas de projets rapidement réalisables dans le domaine de la protection de l'environnement et de l'air. Les projets touchant aux économies d'énergie et à la salubrité de l'air peuvent cependant être considérés comme mesures au service de l'environnement et de l'air. Pour déclencher un volume de dépenses supplémentaires d'importance macroéconomique, il serait donc indispensable d'inclure dans l'examen toutes les dépenses de la Confédération. Au vu des perspectives financières maussades, la question de la compensation ultérieure de ces mesures se poserait toutefois de manière impérative. 6. Réponses du Conseil fédéral à des questions pas encore traitées:

E. 6

Teilt der Bundesrat unsere Auffassung, dass es für die Nationalbank wichtig ist, ihre Geldpolitik in dem Augenblick zu lockern, wenn sich eine Trendwende in der Teuerungsentwicklung abzeichnet, damit die Beschäftigungslage sich nicht weiter verschlechtert? Was gedenkt der Bundesrat zu tun, um die Nationalbank in diesem Sinne zu beeinflussen?

E. 6.1

Interpellation du groupe socialiste Question 3: Durant la législature en cours, le Parlement a mis, sur proposition du Conseil fédéral, d'importants accents sur le renforcement de la place de conception et de fabrication suisse, ainsi que sur l'amélioration du niveau de formation des salariés. A moyen terme, ces efforts ne manqueront pas de produire des effets sur la compétitivité internationale de notre économie et sur l'attractivité de la Suisse en tant que lieu d'établissement. On rappellera notre «offensive de perfectionnement», les programmes d'encouragement dans les domaines des nouvelles technologies de fabrication et de la microélectronique, le renforcement des universités cantonales dans le cadre de la nouvelle loi sur l'encouragement des hautes écoles, ainsi que le doublement du soutien de la Confédération à la recherche. Une nouvelle augmentation des moyens engagés par la Confédération - ainsi que le demande le groupe socialiste - se heurterait à la limite des capacités d'absorption de nos établissements de formation et de recherche. Question 4 (mesures préventives): Comme les auteurs de l'interpellation, le Conseil fédéral est d'avis qu'un accent particulier doit être mis sur les mesures préventives de lutte contre le chômage. Lors de la dernière révision de la loi, les instruments de lutte contre les déséquilibres structurels sur le marché du travail ont encore été renforcés et perfectionnés: - prise en charge à 100 pour cent des frais de recyclage et de perfectionnement par l'assurance, en remplacement des subventions antérieures de 20 à 50 pour cent; - doublement de la durée maximale des subventions d'introduction (12 mois au lieu de 6). Il n'est pas prévu que la Confédération organise elle-même des cours. L'organisation décentralisée de cours par les cantons et les communes, tenant compte des besoins du marché

3. Oktober 1991 N 1869 Wirtschaftslage. Dringliche Interpellationen du travail régional, a fait ses preuves. Pour autant que les cours n'aient pas de but lucratif, leur organisation peut être confiée à des personnes privées (p. ex. des associations professionnelles ou des syndicats) avec une prise en charge totale des frais par l'assurance. Avec ces modifications et celles qui ont été décrites au sujet des indemnités journalières, l'assurance-chômage remplit entièrement son rôle de politique sociale. Question 5: Etant donné le niveau élevé du renchérissement, le Conseil fédéral a décidé diverses mesures de politique sociale. Afin d'assurer aux rentiers AVS/AI le maintien de leur pouvoir d'achat, même en temps de forte inflation, il a été décidé, en 1990 déjà, de leur verser en avril et août 1991 une allocation de renchérissement de 6,25 pour cent qui n'est pas prévue par la loi. S'y ajoutent la hausse ordinaire des rentes AVS/AI et l'adaptation des limites de revenus pour les prestations complémentaires au 1er janvier 1992. Par ailleurs, le Conseil national a approuvé en première instance le 18 septembre 1991, suivant notre proposition du 21 décembre 1990, d'abaisser de 8 à 4 pour cent le seuil à partir duquel les rentes sont adaptées au renchérissement. Les bénéficiaires de rentes complémentaires sont exonérés de la franchise de 200 francs pour frais de maladie. En ce qui concerne la situation des invalides sur le marché du travail, évoquée par le PS, on retiendra que l'AI peut interpréter plus

généreusement l'équivalence en cas de recyclage. Cela améliore la qualification des invalides et leur faculté d'intégration. Le crédit d'intégration de l'Office fédéral du personnel sera également augmenté afin d'accroître l'offre de postes d'intégration dans l'Administration fédérale. Question 7: Il convient par principe de tenir compte de la situation de la Suisse en tant qu'économie ouverte et de petite taille. Bien des pays nettement plus grands ont échoué dans leurs tentatives en misant de manière trop unilatérale sur la stimulation des forces internes pour réanimer la conjoncture. Finalement, le Conseil fédéral a toujours estimé que la fixation des salaires devait faire l'objet de négociations entre partenaires sociaux. Il approuve ce système décentralisé de fixation des salaires qui permet de prendre en considération l'évolution de la rentabilité dans les différentes entreprises et branches.

E. 6.2

Interpellation du groupe radical-démocratique Question 2: Les mécanismes tant décriés des indices ne constituent pas la véritable cause du renchérissement, mais influencent la propagation des impulsions de politique monétaire. Il semble en particulier que: a. le lien entre les loyers et les taux hypothécaires, b. l'adaptation des salaires au renchérissement passé, c. l'existence de nombreux autres prix qui s'orientent principalement à l'évolution des coûts et moins à la demande, puissent prolonger le chemin de freinage de la politique monétaire. Des effets complexes sont également générés par l'imposition de revenus antérieurs ainsi que par la correction de la progression à froid n'intervenant pas de manière continue. En considérant une période de plusieurs années, ces mécanismes ne modifient sans doute pas la dimension du renchérissement. Toutefois, selon le mode de formation des prévisions sur les prix, ils peuvent contribuer à la déstabilisation de l'économie réelle et à une évolution irrégulière du renchérissement. Le Conseil fédéral examine donc l'opportunité de remplacer la référence aux coûts qui est dominante dans la législation sur les loyers par d'autres règles d'adaptation des prix et, d'une manière générale, par un poids accru accordé aux mécanismes du marché. En revanche, même l'OCDE reconnaît que le choix des mécanismes d'adaptation des salaires sont du ressort de l'économie privée. Question 3: Il ne fait pas de doute que l'encouragement de la concurrence, la privatisation de certaines activités et les dérégulations administratives sont des postulats auxquels notre politique devra accorder à l'avenir une attention accrue. Ceci, non seulement en raison de tendances analogues dans l'espace européen, mais également dans notre propre intérêt, afin de favoriser l'attractivité de la place économique suisse. La loi révisée sur les cartels et son application décidée constituent un pas dans la bonne direction. La Commission des cartels s'est occupée, depuis la révision de la loi sur les cartels (1986), de domaines centraux de l'économie publique (achats publics) et privée (banques, assurances). Le DFEP a suivi les recommandations en faveur de plus de concurrence. La réponse à différents postulats donnera prochainement l'occasion au Conseil fédéral de se prononcer de manière approfondie sur la problématique de la dérégulation. Toutefois, si l'on ne considère pas l'inflation comme un déplacement unique du niveau des prix, mais comme un processus continu de hausse significative des prix portant sur deux à trois ans, alors les champs de tensions mentionnés dans l'interpellation n'en sont pas la cause. Les dérégulations, les nouvelles régulations, les privatisations et le renforcement de la concurrence peuvent entraîner des baisses, mais également des hausses uniques du niveau des prix. Cette remarque vaut nonobstant le fait que les mécanismes de formation de prix se modifient après l'adaptation initiale et ajoutent à l'efficacité des marchés concernés. Cependant, une transformation de la politique institutionnelle telle que demandée dans l'interpellation

pourrait, en tant que processus à plusieurs étapes, contribuer à modérer le renchérissement relatif constatable des biens et services produits en Suisse pour le marché intérieur, contribuer ainsi à renforcer la compétitivité internationale de notre pays et donc procurer un gain de prospérité. Il ne s'agit pas ici seulement d'une reconnaissance du principe de la concurrence en tant que mécanisme régulateur aussi bien dans les domaines privés que publics, mais de la volonté de parvenir à une application concrète. Question 4: Le Conseil fédéral admet la nécessité d'alléger les droits de timbre. Il regrette, pour cette raison, le rejet de la nouvelle loi sur les droits de timbre du 14 décembre 1990 dans le cadre du paquet global refusé le 2 juin dernier et il est disposé à mettre en vigueur les modifications législatives nécessaires, séparément des autres éléments d'un nouvel ordre financier. Dans l'optique de l'initiative du 26 août 1991 de la commission du Conseil national, il accepte même l'abolition de la taxe d'émission sur les parts de fonds de placement. Il souligne en revanche que la révision des droits de timbre ne pourra avoir lieu que lorsque le budget 1992 et les perspectives des finances fédérales auront été portés à la connaissance du Parlement. Au vu de l'évolution des finances de la Confédération, il y a lieu non seulement de renoncer à tout allègement supplémentaire, mais également de compenser les pertes de recettes dans la mesure proposée par le Conseil fédéral. #ST# 91.3285 Dringliche Interpellation der freisinnig-demokratischen Fraktion Wirtschaftslage Interpellation urgente du groupe radical-démocratique Situation économique Kategorie II, Art. 68 GRN-Catégorie II, art. 68RCN Wortlaut der Interpellation vom 17. September 1991 Immer mehr Schweizer Unternehmen und Betriebe melden rückläufige Auftragseingänge und zunehmende Beschäftigungsprobleme, die sowohl auf strukturelle als auf konjunkturelle Gründe zurückzuführen sind. Auch der Dienstleistungsbereich ist erstmals von einer solchen Entwicklung mitbetroffen. Die Folge ist eine wachsende Arbeitslosigkeit. Andererseits verhindert die anhaltend hohe Inflationsrate den wirtschaftlichen Aufschwung. Angesichts dieser Tatsachen wird der Bundesrat aufgefordert, folgende Fragen zu beantworten:

Schweizerisches Bundesarchiv, Digitale Amtsdrukschriften Archives fédérales suisses, Publications officielles numérisées Archivio federale svizzero, Pubblicazioni ufficiali digitali Dringliche Interpellation der sozialdemokratischen Fraktion Wirtschafts- und Beschäftigungslage Interpellation urgente du groupe socialiste Situation économique et état de l'emploi In Amtliches Bulletin der Bundesversammlung Dans Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale In Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale Jahr 1991 Année Anno Band IV Volume Volume Session Herbstsession Session Session d'automne Sessione Sessione autunnale Rat Nationalrat Conseil Conseil national Consiglio Consiglio nazionale Sitzung 14 Séance Seduta Geschäftsnummer 91.3284 Numéro d'objet Numero dell'oggetto Datum 03.10.1991 - 08:00 Date Data Seite 1861-1869 Page Pagina Ref. No 20 020 364 Dieses Dokument wurde digitalisiert durch den Dienst für das Amtliche Bulletin der Bundesversammlung. Ce document a été numérisé par le Service du Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale. Questo documento è stato digitalizzato dal Servizio del Bollettino ufficiale dell'Assemblea federale.

E. 7

Teilt der Bundesrat unsere Auffassung, dass es äusserst bedeutungsvoll ist, weitesten Kreisen der Bevölkerung ihre Kaufkraft zu erhalten durch die Gewährung des Teuerungsausgleichs, und dass die Nichtgewährung oder Kürzung des Teuerungsausgleichs die rezessiven Tendenzen verstärken müsste?

E. 8

Quel délai le Conseil fédéral s'est-il fixé pour prendre les mesures qui permettront de dissocier les prix des loyers des hausses des taux hypothécaires, seule façon d'éviter la reprise massive de l'inflation lorsque la Banque nationale se livrera à son exercice anti-inflationniste, d'éviter encore que les locataires ne fassent les frais de toute la lutte contre l'inflation? Sprecher-Porte-parole: Leuenberger-Solothurn Schriftliche Stellungnahme des Bundesrates zu den Vorstössen 91.3284, 91.3285 und 91.3291 vom 30. September 1991

1. Aktuelle Lage: In der Schweiz nahm die Wirtschaftstätigkeit stärker als erwartet ab. Das reale Bruttoinlandprodukt hat sich auch im zweiten Quartal 1991, wie bereits in den beiden vorangegangenen, zurückgebildet. Namentlich die Bauwirtschaft sowie verschiedene exportorientierte Branchen (Maschinen-, Metall- und Textilindustrie) haben markante Produktionsrückgänge zu verzeichnen. Kurzarbeit und Arbeitslosigkeit sind spürbar gestiegen. Die Teuerung hält sich bei 6 Prozent. Mit diesem «Leistungsausweis» befinden wir uns im letzten Drittel unter den OECD-Staaten. Wir sehen uns vorübergehend mit der schwierigen Situation gleichzeitig hoher Inflationsraten und überdurchschnittlicher Arbeitslosigkeit konfrontiert.

2. Aussichten: Die vorausseilende Indikatoren (Auftragseingang, Konjunkturtests, Kredite) lassen vermuten, dass unsere Wirtschaft bis Ende des Jahres nicht von der konjunkturellen Talsohle wegkommen wird. Das reale BIP dürfte im Jahresdurchschnitt 1991 stagnieren oder sich leicht zurückbilden. Für das kommende Jahr erwarten die OECD-Länder eine Erholung. Das OECD-Sekretariat rechnet für 1992 mit einem realen Wachstum von 2,9 Prozent (1991: 1,1 Prozent). Der Wachstumsverlangsamung in Japan und Deutschland soll eine Erholung in den meisten übrigen Ländern, angeführt von den USA, gegenüberstehen. Dank der verbesserten Auslandskonjunktur dürfte auch die Wirtschaftstätigkeit in unserem Lande wieder etwas an Schwung gewinnen. Nebst dem Export werden 1992 auch von den öffentlichen Haushalten noch deutlich expansive Effekte ausgehen. Allein beim Bund ergibt sich eine Erhöhung des Rechnungsdefizites um einen Betrag, der von der Grössenordnung her beispielsweise jenen des Arbeitsbeschaffungsprogramms von 1983 übertrifft. Dagegen wird die Nachfrageentwicklung bei den Bauinvestitionen weiterhin gedämpft verlaufen (hohe Zinsen und Preise). Die Arbeitslosigkeit und die gedrückte Reallohnentwicklung werden das Wachstum der Ausgaben der privaten Haushalte in engen Grenzen halten. Zusammenfassend gehen wir davon aus, dass für 1992 wieder mit leicht positiven Wachstumsraten zu rechnen ist. Allerdings wird das Wachstumspotential unserer Wirtschaft, das rund 2 Prozent beträgt, nicht erreicht. Die Teuerung dürfte sich schrittweise zurückbilden.

3. Lage und Perspektiven am Arbeitsmarkt: Die Lage auf dem Arbeitsmarkt kann wie folgt charakterisiert werden: - Seit Anfang 1991 ist eine deutliche Zunahme der Arbeitslosenrate im ganzen Lande wie vor allem auch in gewissen Regionen zu beobachten. Die Zahl der Arbeitslosen hat die Schwelle von 40 000 überschritten und damit wieder den Stand von 1985 erreicht. Trotz dieser unerfreulichen Entwicklung haben wir mit einer Arbeitslosenquote von 1,4 Prozent noch immer den tiefsten Wert aller OECD-Staaten. - Es gibt keine Anzeichen dafür, dass sich die Situation kurzfristig ändern wird. Die Zahl der Arbeitslosen wird noch weiter zunehmen und nach unserer Beurteilung ihren Kulminationspunkt erst im Frühjahr 1992 erreichen. Demgegenüber besteht ein anhaltend hoher Bedarf an qualifizierten Arbeitskräften. Bei der Bekämpfung der Arbeitslosigkeit muss die Wirtschaftspolitik aber darauf achten, nicht auf einen Indikator zu reagieren, der selber dem Konjunkturzyklus nachhinkt. - In einer Beurteilung der Lage und Perspektiven am Arbeitsmarkt ist auch darauf zu verweisen, dass seit Beginn des laufenden Konjunkturzyklus - mit anderen Worten: zwischen 1983 und 1990 - über 300 000

Arbeitsplätze geschaffen worden sind. 4. Strukturelle Aspekte der gegenwärtigen Lage: Erfahrungsgemäss werden in konjunkturell härteren Zeiten immer auch strukturelle Schwächen schonungslos aufgedeckt. Im vergangenen Jahr ist der längste konjunkturelle Aufschwung der Nachkriegszeit zu Ende gegangen. Mit dem Ende dieser fast neunjährigen Aufschwungsperiode sind strukturelle Anpassungen in Gang gesetzt worden, deren Spuren vor allem auch in den steigenden Arbeitslosenzahlen sichtbar werden. Nach Auffassung des Bundesrates wäre es jedoch kontraproduktiv, mittels staatlicher Eingriffe solche, für die Betroffenen zugegebenermassen schmerzlichen Anpassungsprozesse zu behindern. Wie wir aus früheren Zyklen wissen, sind es denn auch vorwiegend strukturelle Elemente, welche unseren allzu langen Bremsweg in der Teuerungsbekämpfung begründen. Eine Reihe von institutionellen Faktoren und Bindungen führen zu mangelnder Preisflexibilität im Bereich unserer Binnenmärkte und entsprechenden Verzögerungen in der Uebertragung

3. Oktober 1991 N 1863 Wirtschaftslage. Dringliche Interpellationen geldpolitischer Massnahmen auf die gesamtwirtschaftliche Teuerungsentwicklung. 5. Was ist wirtschaftspolitisch zu tun respektive zu unterlassen?

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.